N°: 2006-06-16
Service : Urbanisme

OBJET : BALMES DE LA CADIERE
DEMANDE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que par délibération en date du 21 octobre 2005, vous avez demandé à Monsieur le Préfet d'ouvrir une enquête publique en vue de déclarer d'Utilité Publique les travaux de confortement des Balmes de la Cadière.

Le site concerné par le projet est touché par un Espace Boisé Classé.

Or, les travaux envisagés, notamment de création de murs de soutènement, ne sont pas compatibles avec le maintien d'un EBC et nécessitent donc la levée de cette protection sur la parcelle AE 160.

Aussi, le dossier présenté au Préfet en vue d'ouvrir une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet contient un volet demandant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (levée d'EBC).

Dans un récent courrier, compte tenu d'une évolution de la jurisprudence, la Prefecture nous demande de bien vouloir délibérer sur cette mise en compatibilité du PLU.

- DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

DEMANDE au Préfet de mettre à l'enquête publique la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (levée de l'Espace Boisé Classé sur la parcelle AE 160).

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET